

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 octobre 2020

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020**

**2020 DFPE 66** Subventions (3.353.195 euros), convention et avenants n°1, 2, 3 et 4 à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) 10e pour ses 17 établissements d'accueil de la petite enfance.

**Mme Céline HERVIEU, rapporteure**

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées les 3 janvier, 6 avril 2017, 29 novembre 2018 et 11 octobre 2019 par l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) et la Ville de Paris ;

Vu les avenants n° 1, 2, 3 signés le 11 octobre 2019 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2020 les conventions susvisées et les conventions signés le 11 octobre 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 22 septembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU au nom de la 6ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention et des avenants n°1, 2, 3 et 4 aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) ayant son siège social 10 rue Lancry 10e, pour l'attribution de 17 subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 253 342 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 32, rue Petites Écuries 10e (n° PARIS ASSO 20597 – n° dossier : 2020\_03065).

Article 3 : Une subvention de 166 336 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 30, rue de Saint Quentin 10e (n° PARIS ASSO 20597 – n° dossier : 2020\_03066).

Article 4 : Une subvention de 152 407 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 143, quai de Valmy 10e (n° PARIS ASSO 20597 – n° dossier : 2020\_03064).

Article 5 : Une subvention de 89 589 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 129/131, rue du Faubourg du Temple 10e (n° PARIS ASSO 20597 – n° dossier : 2020\_03077).

Article 6 : Une subvention de 73 552 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 34A rue des Vinaigriers 10e (n° PARIS ASSO 20597 – n° dossier : 2020\_03078).

Article 7 : Une subvention de 225 313 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 25, rue Léon Frot 11e (n° PARIS ASSO 20597 – n° dossier : 2020\_03076).

Article 8 : Une subvention de 73 712 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 226 boulevard Voltaire 11e (n° PARIS ASSO 20597 – n° dossier : 2020\_03079).

Article 9 : Une subvention de 136 187 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 75 boulevard de Charonne 11e (n° PARIS ASSO 20597 – n° dossier : 2020\_09494).

Article 10 : Une subvention de 312 518 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 30 rue Victor Chevreuil 12e (n° PARIS ASSO 20597 – n° dossier : 2020\_03067).

Article 11 : Une subvention de 432 678 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 36, rue de Picpus 12e (n° PARIS ASSO 20597 – n° dossier : 2020\_03068).

Article 12 : Une subvention de 221 025 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 211, boulevard Vincent Auriol 13e (n° PARIS ASSO 20597 – n° dossier : 2020\_03069).

Article 13 : Une subvention de 183 267 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 80, rue de la Colonie 13e (n° PARIS ASSO 20597 – n° dossier : 2020\_03070).

Article 14 : Une subvention de 240 695 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 12, rue Jacquemont 17e (n° PARIS ASSO 20597 – n° dossier : 2020\_03073).

Article 15 : Une subvention de 219 695 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 154 bis, rue de Saussure 17e (n° PARIS ASSO 20597 – n° dossier : 2020\_03072).

Article 16 : Une subvention de 206 018 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 2, rue Albert Roussel 17e (n° PARIS ASSO 20597 – n° dossier : 2020\_03071).

Article 17 : Une subvention de 206 783 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 96, boulevard de la Chapelle 18e (n° PARIS ASSO 20597 – n° dossier : 2020\_03074).

Article 18 : Une subvention de 160 078 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 13/15, rue de l'Ourcq 19e (n° PARIS ASSO 20597 – n° dossier : 2020\_03075).

Article 19 : Les dépenses correspondant à ces subventions, seront imputées au chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subvention aux structures d'accueil associatives), nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2020 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**